

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026	
Date d'affichage et de convocation 24 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Séjiane RENE, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27	<u>Etaient présents:</u> RENE Séjiane, ALGRAIN Isabelle, GRANDI Maher, BIRBA Georges, BRIDOU Yves, SCHNELLMANN Alicia, PREAU Nicolas, MENDY Marthe, GALONDE Yohan, BENLALA Wassila, MARIN-CUDRAZ Thierry, DIENG Naomi, COLONNETTE Mickael, FERREIRA Jennifer, PEZIERE Pascal, LAMY Emilie, ABOU Leila, ROSIER Eric, HADDAR Jihane, RUSSET Killian, SOBAGA Chloé, MURRU Yves, BERGERAT Nicole, MULOT Xavier et BECRET Olivier <u>Pouvoirs:</u> Steeve FREMONT à Isabelle ALGRAIN, Christine MAHE à Nicole BERGERAT. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Georges BIRBA

2026/021 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-7-2 CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

1 liste de candidats aux postes d'adjoint « liste Isabelle ALGRAIN » :

- 1^{ère} adjointe : Mme ALGRAIN Isabelle,
- 2^{ème} adjoint : M. GRANDI Maher,
- 3^{ème} adjointe : Mme BIRBA Georges,
- 4^{ème} adjoint : M. BRIDOU Yves,
- 5^{ème} adjointe : Mme SCHNELLMANN Alicia,
- 6^{ème} adjoint : M. PREAU Nicolas,
- 7^{ème} adjointe : Mme MENDY Marthe

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27.

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0.

Détail des bulletins : 0 bulletin nul et 5 suffrages blancs

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 22.

Majorité absolue : 12

- la liste « Isabelle ALGRAIN » a obtenu 22 voix. Ses membres sont donc élus au 1^{er} tour.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ELIT ses adjoints comme suit:**

- 1^{ère} adjointe : Mme ALGRAIN Isabelle,
- 2^{ème} adjoint : M. GRANDI Maher,
- 3^{ème} adjointe : Mme BIRBA Georges,
- 4^{ème} adjoint : M. BRIDOU Yves,
- 5^{ème} adjointe : Mme SCHNELLMANN Alicia,
- 6^{ème} adjoint : M. PREAU Nicolas,
- 7^{ème} adjointe : Mme MENDY Marthe

Le Secrétaire,

Georges BIRBA



Le Maire,

Séjane RENE



Fait et délibéré le 28/03/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles